

*Allocations familiales—Loi*

\$40,000 par an. Avec un revenu brut de \$40,000 par an, il a droit à une aide d'environ \$800 par enfant, si l'on tient compte de tous les programmes en vigueur. S'il a un revenu brut de \$12,000 par an, l'aide totale s'élève à \$700 par enfant. En vertu du régime en vigueur, il faut avoir un revenu brut de \$40,000 par an pour toucher le montant maximal. Les contribuables préféreraient que ce soit ceux dont le revenu est de \$12,000 qui touchent davantage pour leurs enfants que ceux qui ont un revenu de \$40,000.

**Des voix:** Bravo!

**M. Hawkes:** Notre parti défend ce genre de régime et il est incroyable que la plupart des députés libéraux ne soient pas de notre avis. Il est incroyable que tant de députés soient prêts à intervenir, cet après-midi, et à se prononcer pour une mesure législative—que suivra le projet de loi C-139—en vertu de laquelle ceux dont le revenu brut est de \$40,000 sont certains de profiter le plus des avantages fiscaux et sociaux à l'égard de leurs enfants, et non ceux qui ont un revenu de \$10,000, \$12,000 ou \$16,000. Cela prouve bien que le gouvernement a complètement perdu la tête quant à ses priorités en matière de programmes sociaux et de dépenses.

Je voudrais répéter ma requête. J'ai un amendement à proposer dont l'objet est simplement de faire savoir au cabinet que la Chambre et tous les députés en ont assez de cette perversité. Il est grand temps de réviser nos priorités dans le domaine social et de prendre les mesures justes qui s'imposent. Il est grand temps de mettre un terme à cette perversité.

C'est pourquoi je propose, appuyé par le député d'Oxford (M. Halliday):

Que l'on modifie la motion en supprimant tout ce qui suit «Que» et le remplaçant par ce qui suit:

«Que le projet de loi C-132, tendant à modifier la loi de 1973 sur les allocations familiales, ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois mais qu'il soit lu dans six mois de ce jour».

**Des voix:** Bravo!

**Le président suppléant (M. Reid (Kenora-Rainy River)):** Je dois maintenant informer la Chambre que les députés pourront poser des questions pendant dix minutes au député qui vient de se rasseoir mais, au préalable, je vais répéter la motion.

● (1150)

**M. Hawkes,** appuyé par M. Halliday, propose l'amendement suivant à la motion de troisième lecture du projet de loi C-132:

Que l'on modifie la motion en supprimant tout ce qui suit «Que» et en le remplaçant par ce qui suit:

Que le projet de loi C-132, tendant à modifier la loi de 1973 sur les allocations familiales, ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois mais qu'il soit lu dans six mois de ce jour.

**M. Schroder:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le député peut-il nous expliquer comment l'on peut dire dans un an «de ce jour»?

**Le président suppléant (M. Reid (Kenora-Rainy-River)):** Je m'excuse, c'est de ma faute. Il est dit dans la motion «dans six mois de ce jour». Je puis dire au secrétaire parlementaire qu'il s'agit d'une motion type tirée directement de Beauchesne.

Nous allons passer maintenant à la période de questions de dix minutes. Les députés ont-ils des questions à poser au député?

**Mme Mitchell:** Monsieur le Président, puisque le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) a été le principal porte-parole du parti conservateur au sujet du projet de loi, j'aimerais qu'il nous dise quelle est la position officielle de son parti sur le principe d'universalité en ce qui concerne les allocations familiales. Nous sommes bien perplexes à ce sujet car lorsque le parti conservateur était au pouvoir, son ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a refusé de s'engager en quoi que ce soit à cet égard. Je crois comprendre qu'un sondage effectué auprès des députés conservateurs a révélé que 62 p. 100 d'entre eux souhaitaient abandonner le principe d'universalité et réduire le montant des allocations familiales. C'est pourquoi j'aimerais entendre de la bouche du porte-parole du parti conservateur quelle est la position officielle de celui-ci à l'égard de l'universalité des allocations familiales. Est-il pour ou contre?

**M. Hawkes:** Monsieur le Président, le projet de loi à l'étude s'attaque au principe d'universalité, et nous allons voter contre son adoption. Chacune de nos interventions a respecté ce point de vue. Je suppose que ce travestissement de la vérité, œuvre de propagande du Nouveau parti démocratique, qui remonte à environ trois ans et demi alors que l'honorable David Crombie était titulaire du portefeuille de la Santé nationale et du Bien-être social, cette propagande, dis-je, survit encore avec un air de vérité chez les néo-démocrates.

Il est bon de rappeler qu'au comité, en décembre, le ministre actuel de la Santé nationale et du Bien-être social nous a rappelé la contribution du gouvernement au bien-être de la famille et des enfants soit la déduction d'impôt, les allocations familiales et le crédit d'impôt-enfants. Son exposé nous a fait comprendre bien clairement que le contribuable qui a un revenu de \$40,000 par an bénéficie d'une aide maximale.

Je rappellerai aux néo-démocrates qu'une étude avait été ordonnée par le ministre conservateur de la Santé nationale et du Bien-être social; que le ministre avait en effet demandé à ses fonctionnaires d'effectuer une étude sur tous les aspects du système d'aide économique destiné aux enfants, de sorte que nous puissions disposer de données de base qu'un comité du Parlement aurait pu se charger d'examiner avant de faire des recommandations au ministre.

Cette façon d'aborder le problème repose sur plusieurs principes; tout d'abord, il est essentiel de recueillir des données; deuxièmement, les parlementaires savent examiner les données, en usant de délicatesse, pour présenter ensuite des recommandations au ministre au lieu que ce soit le ministre qui dise...

**M. Manly:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Ne pourrait-on pas invoquer la règle de pertinence pour prier le député de répondre à la question de l'honorable représentante qui veut savoir quelle est la position officielle du parti conservateur sur le principe d'universalité?